

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Tarn

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

### Séance du 07 juin 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.  
En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-trois et le sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 24.

Date de la convocation : 30/05/2023

Présents : M. DUFOUR Thierry (Procuration de MME MALAQUIN Hélène), MME CONDOMINES MAUREL Nadine, M. BOUCHON Christophe (Procuration de MME DUBOIS Océane), M. DE LAGARDE Vincent (Procuration de M. GAYRARD Alain), MME BOUSQUET Audrey, MME VIGUIE Nawel (Procuration de M. PAULIN Samuel), M. KROL Alfred (Procuration de M. HEIM Philippe), M. ANTOINE Gérard, MME BLANCO Caroline, MME BONNET Céline, M. CACERES Philippe, MME COBOURG Monique (Procuration de M. GOZÉ Émile), M. GOUTY Michel, M. JOUANY Claude (Procuration de MME TAMBORINI Christine), MME LAGHZAOUI Nawal, M. TROUCHES Michel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 30/05/2023

Absents excusés : MME TAMBORINI Christine (Procuration à M. JOUANY Jacques), M. HEIM Philippe (Procuration à M. KROL Alfred), MME DUBOIS Océane (Procuration à M. BOUCHON Christophe), M. COSQUER Cyril, M. GAYRARD Alain (M. De LAGARDE Vincent), M. GOZE Emile (Procuration à MME COBOURG Monique), MME MALAQUIN Hélène (Procuration à M. DUFOUR Thierry), M. PAULIN Samuel (Procuration à MME VIGUIE Nawel)

Absents : M. BAYLE Nicolas, M. ROYER Jacques.

Secrétaire : MME BLANCO Caroline.

### **N° DEL2023-34 : Subvention à l'association Arpèges et Trémolos.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2022-41 de demande de subvention auprès de la Région Occitanie Pyrénées/Méditerranée au titre de l'aide à la diffusion de trois concerts dans le cadre de la programmation du festival Un Bol d'Airs 2022.

Afin de demander ces subventions, les artistes devaient contractualiser directement avec la commune de Puygouzon et non avec l'association Arpèges et Trémolos.

Finalement, seuls deux concerts ont pu être éligibles à la subvention de la Région.

Ainsi, il a été convenu que la commune déduirait de la subvention allouée en 2022 à l'association Arpèges et Trémolos le montant total de ces deux contrats éligibles et qu'elle lui reverserait le montant de la subvention de la Région une fois notifiée et versée.

- **Vu** la délibération N°2022-41 de demande de subvention auprès de la Région Occitanie Pyrénées/Méditerranée au titre de l'aide à la diffusion ;
- **Vu** les arrêtés de la Présidente de la Région du 5 janvier 2023 attribuant une aide à la diffusion de proximité ;
- **Vu** la délibération n°2023-17 de vote du budget primitif communal 2023 prévoyant les crédits au compte 6745 ;
- **Considérant** que les subventions de la Région ont été versées le 23 mai 2023 sur le compte 7488

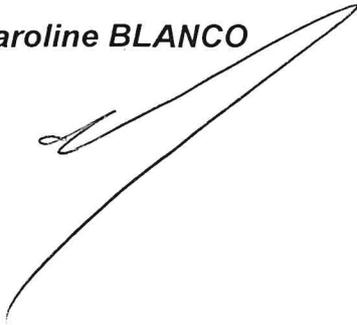
Après examen et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **D'ATTRIBUER** à l'association Arpèges et Trémolos une subvention d'un montant de 2 750€ sur le budget de la commune 2023
- La dépense correspondante sera prélevée au chapitre 065 article 6745 – Fonction 020 du budget 2023.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme*

**La secrétaire de séance**

**Caroline BLANCO**



**Le Maire**

**Thierry DUFOUR**

